

-COMMUNE D'ORSAY-

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2015

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard (à partir de 21h30), Stanislas Halphen (à partir de 21h30), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif (à partir de 20h50), Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane,

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h30) Stanislas Halphen (jusqu'à 21h30) Véronique France-Tarif (jusqu'à 20h50) pouvoir à David Ros Astrid Auzou-Connes Frédéric Henriot Isabelle Ladousse Raymond Raphaël

pouvoir à Didier Missenard pouvoir à Michèle Viala pouvoir à Yann Ombrello pouvoir à Elisabeth Delamoye pouvoir à Jean-François Dormont pouvoir à Simone Parvez

Absents:

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents à 20h30 26 Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Hervé Dole est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 4 FEVRIER ET 1^{ER} AVRIL 2015

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril 2015 est approuvé par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Charousset, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET			
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)			
23-mars	15-58	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gracieux au profit de l'association des Familles d'Orsay. Bureau de 15 m² situé 7 avenue du Maréchal Foch. La convention est conclue pour une durée d'un an et pourra être renouvelée au maximum trois fois.			
1 ^{er} avril	15-59	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du mur d'escalade et de la partie toilettes publiques, du gymnase Léo Lagrange à Bures-sur-Yvette. Le mardi et le jeudi, du 25 mai au 5 juin 2015, au profit des CM1 et CM2 des écoles d'Orsay dans le cadre du cycle escalade.			
1 ^{er} avril	15-60	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du mur d'escalade, des locaux et des voies d'accès du lycée Blaise Pascal au profit des CM1-CM2 des écoles d'Orsay pour un cycle d'escalade, les 2 et 4 juin 2015.			
1 ^{er} avril	15-61	Convention de mise à disposition à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique, au profit du SUAPS de l'Université Paris Sud pour l'organisation de la 11ème édition du Tri-relais le 21 mai 2015.			
1 ^{er} avril	15-62	Contrat de mise à disposition d'un petit train composé de 3 wagons avec chauffeur, de la société française d'attelage de publicité et d'animation au profit du service des sports de la commune. Organisation de la fête du sport, le samedi 30 mai 2015, pour un montant de 1 557,00 €.			
3 avril	15-63	Adoption du marché avec la société URBIS PARK SERVICES, relatif à la maintenance sur site des horodateurs. Prestations forfaitaires d'un montant annuel de 15 000,00 € - Prestations sur bons de commande : montant maximum annuel 18 000 €. Le marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 2 fois.			
3-avril	15-64	Convention de prestation de service du Club Athlétique d'Orsay Rugby Club, au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Initiation et promotion du rugby dans les écoles élémentaires, les jeudis de 17h15 à 18h15, du 2 avril au 2 juillet 2015.			
3-avril	15-65	Refinancement de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse Française de Financement Local, pour un montant de 4 440 604,05€.			

8-avril	15-66	Adoption du marché n°2015-05 avec la société Cible Marketing Stratégie relatif à l'étude sur la situation, le maintien et la dynamisation du commerce de proximité à Orsay. Montant forfaitaire décomposé comme suit : - Tranche ferme 19 080 € - Tranche conditionnelle n°1 : 3 480 € - Tranche conditionnelle n°2 : 2 760 € Le présent marché s'achèvera au 31 décembre 2015.		
14-avril	15-67	Contrat avec l'association « Musicalement Votre », pour une prestation musicale le 13 juillet 2015. Le montant de la dépense s'élève à 2 500 €.		
14-avril	15-68	Adoption du marché n°2014-36 avec l'IMPRIMERIE CHAMPAGNAC, concernant l'impression des supports de communication municipaux (hors magazine municipal et guides) – lot 2 : impression offset. Le montant maximum annuel est fixé à 40 000 € HT. Le marché est prévu jusqu'au 31 octobre 2015.		
14-avril	15-69	Contrat avec l'Harmonie de l'AFREUBO, pour des prestations musicales lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre 2015. Le montant de la dépense s'élève à 1000 €.		
16-avril	15-70	Convention de partenariat avec Animakt pour un spectacle dans le cadre de la manifestation « Orsay Plage », le dimanche 5 juillet 2015. Le montant de la dépense s'élève à 1200 €.		
17-avril	15-71	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, au profit de l'Amicale Scolaire d'Orsay (ASO). Locaux d'une surface de 30 m² situés 7 avenue du Maréchal Foch. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable au maximum 3 fois.		
23 avril	15-72	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'une salle de repos, équipée d'un local sanitaire située rue Louise Weiss, au profit des chauffeurs de la gare routière du Guichet. Les Consommations d'eau liées à l'utilisation des locaux sont à la charge des sociétés « Les Cars d'Orsay' » et « TIPS ».		
7-mai	15-73	Convention de formation passée avec l'Association Cerep, pour deux agents de la collectivité, sur le thème « attachement et psychanalyse ». les 10 et 11 juin 2015, pour un montant de 876 €.		
7-mai	15-74	Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (caps), pour la manifestation « Ah! les beaux jours » le 14 juin 2015. Diffusion du spectacle Cirque posthume de la Cie Lombric Spaghetti, pour un montant de 1 498 €.		
7-mai	15-75	Adoption d'un avenant au lot n°2 (étanchéité) du marché n°2014- 03, relatif à la construction d'un espace de loisirs et de culture pour tous « la Maison Tati ». Réalisation de travaux supplémentaires afin de rendre étanche la sous-toiture végétalisée accessible. Le montant des travaux supplémentaires est fixé à 3 262,88 € HT.		
7-mai	15-76	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade nautique, au profit du RAID pour l'organisation d'entraînements. Du 15 juin au 31 août 2015, les jours ouvrés de 8h15 à 10h00.		

7-mai	15-77	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique d'Orsay – section Basket, pour l'organisation d'une fête de fin de saison, le samedi 13 juin 2015.		
7-mai	15-78	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade nautique, au profit du Club Athlétique d'Orsay – section Natation, pour l'organisation d'une fête de fin de saison, le vendredi 12 juin 2015.		
7-mai	15-79	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase MTE, au profit du Club Athlétique d'Orsay – section Tennis de Table, pour l'organisation d'un tournoi de fin de saison, le samedi 13 juin 2015.		
7-mai	15-80	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase MTE au profit du Club Athlétique d'Orsay – section Badminton, pou l'organisation d'un tournoi de fin de saison, le samedi 13 juin 2015.		
7-mai	15-81	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase MTE au profit du Club Athlétique d'Orsay – section Gym aux agrès, pou l'organisation d'une fête de fin de saison, le dimanche 21 juin 2015.		
7-mai	15-82	Convention de mise à disposition à titre gracieux du pas de tir, a profit de l'association sportive du Club Athlétique d'Orsay – sectio Tir à l'arc, du 1 ^{er} mai au 15 octobre 2015.		

2015-44 - FORMALITES ADMINISTRATIVES ELECTIONS - MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal et des taxes funéraires comme suit, pour application au 1^{er} juillet 2015 :

	Tarifs 2015		
Concession perpétuelle (*)	5 800,00 €		
Concession cinquantenaire	1 500,00 €		
Concession trentenaire	500,00€		
Concession quinzenaire	250,00€		
Séjour en caveau provisoire	Gratuit les 15 premiers jours, Au-delà : 30 euros par quinzaine entamée Au-delà de 6 mois : cf article 16 du règlement intérieur		
Taxe d'inhumation	50,00€		

^{*}somme à laquelle s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement

- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune fonction 026, nature 70311 pour les concessions, et 70312 pour les taxes funéraires.

2015-45 – FINANCES - REMISE GRACIEUSE DE DETTE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la remise gracieuse de la somme de 90 € correspondant au titre de recette n° 380 de l'exercice 2015, non recouvré.
- **Précise** qu'un mandat au compte 6745 viendra apurer le titre de recette n°380 de 2015.

2015-46 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COMPLEMENT N°1

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Charousset, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane):

- Décide d'affecter une subvention de 100 € au profit de l'association EVADEH pour le projet Tsikitsiky à Madagascar.
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 100 €, est inscrite au budget 2014 de la commune au compte 6574.
- **Précise** que l'association devra fournir un bilan quantitatif et qualitatif de l'action dans les 6 mois qui suivent la fin de l'action conformément à la demande de subvention.

2015-47 - **FINANCES** - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES MURS DE SOUTENEMENT ET DU PARVIS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** de la part du Sénat, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour le renforcement des murs de soutènement et du parvis de la Maison des associations.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Monsieur Michel BERSON, Sénateur de l'Essonne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2015-48 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS POUR LES ECOLES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** de la part du Sénat, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour l'acquisition de 3 vidéoprojecteurs interactifs.
- Précise que cette demande sera adressée à Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2015-49 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs de la restauration scolaire conformément au tableau ci-dessous,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont inscrits dans le tableau ci-dessous s'appliqueront à partir du premier jour de la rentrée scolaire 2015-2016.

Quotients familiaux	Tarif de base	Tarifs occasionnels	
		Occasionnel 1 (10 jours avant la date souhaitée)	Occasionnel 2 (Moins de 10 jours avant la date souhaitée)
Minimum (200 €)	0.79€	0.83 €	0.87€
Intermédiaire (750 €)	4.75€	4.99 €	5.25 €
Maximum (2300€)	8.05 €	8.45 €	8.86 €
Extérieur	8.61 €	9.04 €	9.47 €

- **Précise** que les modalités d'inscription, de changements de formules, et de déduction sont notifiées dans le document relatif aux modalités d'inscription à la restauration scolaire.
- Précise que dans le cadre de la dématérialisation des inscriptions, l'abonnement ne sera plus lissé sur 10 mois. De ce fait le montant de la facturation pourra être différent d'un mois à l'autre.
- Les autres modalités restent inchangées.
- Précise que les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déclaré et attesté par certificat médical et dont les parents fournissent un panier repas, se verront appliquer une déduction de 50 %.

2015-50 - SPORTS ET ANIMATION DE LA CITE - ORSAY PLAGE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander une subvention de 2 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2015-51 - SPORTS ET ANIMATION DE LA CITE - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'augmentation des tarifs de location des salles municipales tels que mentionnés dans le tableau.
- **Approuve** la création d'un tarif forfaitaire à la journée ou à la demi-journée pour les professionnels louant à l'année la salle Piednoël et la salle n°4 de la Maison des Associations.
- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

2015-52 - SPORTS ET ANIMATION DE LA CITE - FIXATION DES DROITS DE PLACE DANS LE CADRE DES FOIRES A TOUT, DE LA FETE FORAINE ET DE SPECTACLES DE TYPE MARIONNETTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les droits de place dans le cadre des foires à tout, brocantes ou manifestations Culturelles à 15 € l'emplacement de 2 mètres linéaires pour tout âge confondu à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **Décide** que le nombre d'emplacement reste limité à 3 par famille.
- **Fixe** les droits de place dans le cadre de la fête foraine qui se déroule tous les ans au printemps place du Docteur Albert à un forfait de 220 € pour l'occupation du site pour une période ne pouvant dépasser 15 jours.

- **Fixe** les droits de place dans le cadre de spectacle de type Marionnettes se tenant Parc Charles Boucher à 30 € l'emplacement à la demi-journée.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces manifestations.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2015-53 - URBANISME - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Charousset, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane):

<u>Décide</u>:

- > De prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L.123.6 du code de l'urbanisme.
- > De préciser les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU qui sont les suivants :

Urbanisme et habitat :

- Déterminer un processus de développement raisonné de la ville, avec une insertion cohérente des réalisations nouvelles au sein du tissu urbain existant ;
- Penser une évolution en harmonie avec les caractéristiques naturelles du territoire, et notamment avec la topographie ;
- Veiller à l'évolution rationnelle des quartiers à proximité des gares d'Orsay-Ville et du Guichet :
- Atteindre le pourcentage de logements sociaux exigé par la loi SRU, assurer la mixité sociale dans les programmes de logements et assurer un parcours résidentiel efficient avec une offre de logements diversifiée;
- Dynamiser les liens entre l'activité universitaire et l'activité urbaine, en ayant une attention particulière sur le devenir des locaux libérés à terme dans le campus ;
- Améliorer la qualité des espaces publics et garantir un cadre de vie de qualité au sein de la ville.

Economie:

- Développer et soutenir le commerce de proximité ;
- Mesurer et prendre en compte les retombées économiques que le développement du Plateau de Saclay engendrera sur la ville ;
- Permettre un développement économique harmonieux de la commune.

Mobilités et déplacements :

- Permettre et favoriser la création de liaisons douces entre les différents pôles structurants de la ville (Gares / centre-ville / campus / écoles / collèges / lycée);
- Promouvoir des modes de déplacement actifs et rendre la ville aux piétons ;
- Repenser la place de la voiture sur l'espace public.

Environnement:

- Protéger le patrimoine naturel remarquable et les espaces boisés de qualité ;
- Requalifier les entrées de ville et l'environnement urbain autour des gares ;
- Agir pour la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural par l'identification d'éléments remarquables à protéger ;
- Préserver et valoriser les continuités écologiques, telles que l'axe Est-Ouest dessiné par l'Yvette ou encore les espaces boisés des coteaux.
- > De préciser les modalités de concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- Moyens permettant au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables :
 - Un affichage de la présente délibération pendant un mois ;
 - Des articles publiés dans le journal municipal durant toute la durée de la procédure ;
 - Une exposition intermittente de panneaux d'informations ;
 - La mise à disposition d'un dossier dont le contenu sera complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU;
 - Un espace dédié sur le site internet de la Ville ;
 - Une permanence spécifique sur le sujet 1 mois avant l'arrêt du projet.
- Moyens offerts au public pour formuler ses observations ou propositions :
 - Une boîte à idées disponible à l'accueil de la mairie complétée d'une adresse courriel ;
 - Plusieurs réunions publiques ;
 - Des interventions au sein des conseils de quartier.

Les observations et propositions du public seront enregistrées et conservées par la commune, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

- Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.
- A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique sur le projet de PLU arrêté.

- > De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU.
- > D'engager les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU.
- > De solliciter de l'État et du Conseil départemental, une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du PLU.

Dit:

- ➤ La présente délibération sera transmise au Préfet de l'Essonne et notifiée à l'ensemble des personnes publiques énumérées à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et transmise à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et aux communes limitrophes de la commune d'Orsay.
- > Le PLU est élaboré par la commune d'Orsay en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune d'Orsay est membre.
- L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera saisie après le débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable et décidera, dans le cadre de la procédure du cas par cas, si l'élaboration du PLU doit être soumise à l'évaluation environnementale conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme.
- > La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Rappelle:

A compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L.111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

La délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

2015-54 - SERVICES TECHNIQUES - TRANSFERT DE PROPRIETE DE DEUX COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU SIAHVY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane): 2 abstentions (M. Roche, Mme Danhiez):

- Autorise le transfert de propriété de deux collecteurs d'assainissement des eaux usées situés rue de Versailles et rue du Bois des Rames à titre gracieux au profit du SIAHVY à compter du 21 mai 2015.
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer le procès verbal à intervenir.
- Précise que le SIAHVY est substitué dans les droits et obligations de la commune concernant les deux collecteurs à compter de la date du transfert.
- Précise que le transfert fera l'objet d'un procès verbal daté et signé des deux parties.

2015-55 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CHEMINS FORESTIERS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander des subventions au taux maximum auprès du Conseil départemental de l'Essonne.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

La séance est levée à 23 heures 25

Orsay, le 2 1 MAI 2015

David ROS Maire d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 2 1 MAI 2015

11